Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

DÉLIBERATION N°2022-12-08/08 DU 8 DÉCEMBRE 2022 RELATIVE À L'APPROBATION DE CHANGEMENT DE NOM ET DE LOGO

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des Tgv,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,

VU le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve la création de la marque « la Végétale »

<u>Article 2</u> : Approuve le nouveau logo ci-dessous qui sera décliné sur les différents outils de communication :





Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Tégéval

Françoise LECOPTE

SMER la Tégéval a IAEV IIe-ce-France

Cité régionale de l'environnement 90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél.: 01 83 65 38 64

Mél: contact@lategeval.fr - www.lategeval.fr

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 5
Pouvoirs : 6

Pour: 5
Contre: 0

Abstention : O

Adoption:

